

## Etablissements de santé

### Contexte national

Le système hospitalier français rassemble des établissements de santé ayant des statuts (public, privé commercial, associatif ou mutualiste), des tailles, des types d'activité, et des modes de tarification variables, ce qui compose un paysage d'une grande diversité. Ces établissements se distinguent également par le statut des praticiens qui y exercent. Dans les établissements publics et dans certains établissements privés, les médecins sont enseignants ou chercheurs, praticiens hospitaliers salariés à temps plein, temps partiel ou attachés. Dans les cliniques privées, la plupart des praticiens exercent leur activité à titre libéral et sont rémunérés "à l'acte".

Les établissements de santé disposent au 31 décembre 2004 de 453 500 lits d'hospitalisation complète et de 49 900 places en hospitalisation de jour ou en chirurgie ambulatoire (France métropolitaine). Les équipements de médecine représentent le quart de l'offre de soins, la chirurgie 20 %, et les lits de soins de suite et de réadaptation fonctionnelle 19 %. Par ailleurs, les hôpitaux à domicile disposent de 4 700 places <sup>[1]</sup>.

12,7 millions de séjours en hospitalisation complète (dont 88 % concernent l'activité de médecine-chirurgie-obstétrique), et 12,5 millions en hospitalisation partielle (dont 40 % concernent la psychiatrie) ont été effectués en 2004 <sup>[1]</sup>.

Au 31 décembre 2004, on dénombre un peu plus de 3 000 établissements de santé disposant de capacités d'accueil en hospitalisation en France métropolitaine : 1 015 établissements publics, 911 établissements associatifs ou mutualistes (secteur "non lucratif"), et 1 011 sociétés à caractère commercial (que l'on appelle parfois "secteur privé lucratif"). Il faut ajouter à ce groupe plus de 800 structures supplémentaires sans capacité d'hospitalisation, essentiellement associatives ou à caractère commercial, qui pratiquent principalement la dialyse (712 structures) ou la radiothérapie <sup>[1]</sup>.

Historiquement, un partage d'activité s'est instauré entre les établissements publics qui exploitent la grande majorité des lits de médecine alors que les cliniques privées ont essentiellement une vocation chirurgicale ou d'obstétrique. Les établissements publics concentrent globalement les deux tiers des capacités d'hospitalisation complète, avec une taille moyenne de 323 lits et places. Les 29 Centres hospitaliers régionaux (CHR) représentent à eux seuls 17 % des équipements en France métropolitaine, avec une moyenne proche de 3 000 lits par établissement. Cette moyenne est toutefois fortement majorée par le principal établissement de santé français, l'assistance publique-Hôpitaux de Paris, qui dispose de 23 000 lits d'hospitalisation. On dénombre, par ailleurs, 604 centres hospitaliers et 344 hôpitaux locaux. Les établissements publics de santé ont également la particularité de disposer d'un secteur médico-social important avec 68 800 lits de soins de longue durée et 100 000 lits d'hébergement en maison de retraite <sup>[1]</sup>.

Les établissements privés sont de beaucoup plus petite taille que les établissements publics. La taille moyenne des cliniques constituées en sociétés de capitaux, qui

représentent 20 % des capacités d'hospitalisation, est de 92 lits et places par établissement, et celle des établissements associatifs ou mutualistes (15 % des capacités d'hospitalisation) de 81 lits et places <sup>[1]</sup>.

Le système d'allocation des ressources aux établissements de santé a été profondément réformé à partir de 2004 à l'occasion de la mise en place de la Tarification à l'activité (T2A). L'objectif est d'harmoniser progressivement les modalités de tarification des établissements de santé publics et privés. Cette réforme, qui ne concerne pour le moment que l'activité médecine-chirurgie-obstétrique, s'appuie sur le Programme de médicalisation des systèmes d'information (PMSI), qui permet de classer l'ensemble des séjours en groupes statistiques homogènes du point de vue médico-économique (Groupes homogènes de séjours, GHS). Chaque séjour est ainsi rémunéré en fonction du tarif forfaitaire du groupe auquel il appartient. L'ensemble des séjours en cliniques sont maintenant remboursés par l'assurance maladie sur la base des tarifs par Groupes homogènes de séjours. En revanche, dans les établissements du secteur public, seule une part des recettes est liée à l'activité, avec une tarification par GHS, les autres ressources provenant d'une enveloppe, la Mission d'intérêt général et d'aide à la contractualisation (MIGAC), dont le montant est décidé par l'Agence régionale de l'hospitalisation (ARH). En 2007, 50 % du budget des établissements du secteur public est lié à l'activité, mais ce pourcentage doit augmenter chaque année de manière à aboutir à une convergence tarifaire entre les établissements publics et privés <sup>[2]</sup>.

Outre l'allocation des ressources, les ARH ont en charge, au plan régional, la planification sanitaire. Elles élaborent le Schéma régional de l'organisation sanitaire (Sros), document définissant l'implantation optimale des activités de soins.

### Dans les Pays de la Loire

■ Les Pays de la Loire comptent 160 établissements de santé en 2004 contre 180 au début des années 1990 (fig. 1) <sup>[1]</sup>. Ces établissements ont connu un important mouvement de concentration depuis quinze ans, qui a concerné principalement les cliniques privées installées dans les agglomérations de Nantes, Angers et Le Mans.

■ Les Pays de la Loire disposent de 27 500 lits et places. 22 % des capacités d'hospitalisation concernent la médecine, 20 % les soins de longue durée, et 19 % les équipements de soins de suite (fig. 2) <sup>[1]</sup>.

■ Les 62 établissements publics concentrent 85 % des capacités d'hospitalisation en médecine, 60 % en obstétrique et 42 % en chirurgie (hospitalisation complète, de jour, ambulatoire) (fig. 2) <sup>[1]</sup>. Les deux établissements universitaires de la région sont implantés à Nantes et à Angers.

■ En médecine et en chirurgie, le taux d'équipement en Pays de la Loire est sensiblement inférieur à la moyenne française (fig. 2) <sup>[1]</sup>.

**1 Dénombrement des établissements<sup>1</sup> de santé selon le statut**

Pays de la Loire (2004)

	Pays de la Loire	Loire-Atlantique	Maine-et-Loire	Mayenne	Sarthe	Vendée
CHU	2	1	1	0	0	0
Centres hospitaliers	25	7	3	3	7	5
Hôpitaux locaux	35	9	10	4	5	7
Etab. privés non lucratifs	52	20	14	1	7	10
Etab. privés commerciaux	46	18	14	4	6	4
<b>Total</b>	<b>160</b>	<b>55</b>	<b>42</b>	<b>12</b>	<b>25</b>	<b>26</b>

Source : SAE (DREES) - ORS

<sup>1</sup> ce dénombrement ne prend pas en compte les structures autonomes de dialyse et de radiothérapie**Rang au niveau national**

La région des Pays de la Loire se caractérise par des taux d'équipement nettement inférieurs à la moyenne nationale en médecine et en chirurgie. Elle occupe respectivement le 21<sup>e</sup> et le 20<sup>e</sup> rang des régions françaises.

Les taux d'équipement en gynéco-obstétrique et en moyen séjour sont en revanche proches de la moyenne nationale (fig. 2).

**2 Equipement en lits, par groupes de disciplines**

Pays de la Loire, France métropolitaine (31/12/2004)

	Nbre de lits hosp. complète		Nbre de places hosp. de jour, ambulatoire		Nbre total lits/ places <sup>2</sup>	Taux d'équipement	
		dont public		dont public		PDL	France métrop.
Médecine	5 640	86 %	318	63%	5 958	1,77	2,01
Chirurgie	4 284	46 %	654	15%	4 938	1,47	1,67
Gynéco-obstétrique	1 221	59 %	35	100%	1 256	1,61	1,59
Moyen séjour	4 767	52 %	345	27%	5 112	1,52	1,58
Long séjour	5 409	93 %	///	///	5 409	1,61	1,26
Psychiatrie infanto-juv.	158	100 %	488	100%	689	0,94	0,92
Psychiatrie générale <sup>1</sup>	2 690	90 %	1 232	99%	4 141	1,58	1,64
<b>Total</b>	<b>24 169</b>	<b>73 %</b>	<b>3 072</b>	<b>69%</b>	<b>27 503</b>	<b>///</b>	<b>///</b>
Hébergement	6 375	0 %	///	///	6 375	///	///

Source : SAE (DREES)

<sup>1</sup> y compris appartements thérapeutiques<sup>2</sup> y compris placements familiaux thérapeutiques**3 Les "équipements matériels lourds" installés**

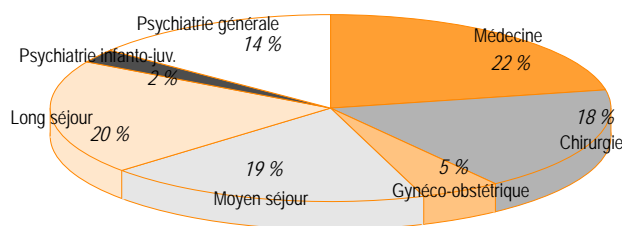
Pays de la Loire (2005)

	Régime d'autorisation	Nbre d'app. installés
Scanographes	1 app. par tranche de 96 000 hab.	33
Imagerie par résonance magnétique nucléaire (IRM)	1 app. par tranche de 190 000 hab.	16
Appareil de radiothérapie	1 app. par tranche de 148 000 hab.	20
Angiographie numérisée	pas d'indice de besoin	26

Source : CRAM

**3 Répartition des équipements par groupes de disciplines**

Pays de la Loire (31/12/2004)



Source : SAE (DREES)

**4 Evolution du nombre d'entrées en hospitalisation de jour et chirurgie ambulatoire**

Pays de la Loire (1995 - 2004)

	Pays de la Loire		TCAM 1995/2004	
	1995	2004	PDL	France métrop.
Médecine	86 479	128 765	4,5 %	6,1 %
Chirurgie	89 649	149 687	5,9 %	5,1 %
Gynéco-obstétrique	2 775	10 648	16,1 %	16,9 %
Moyen séjour	90 630	92 715	0,3 %	nd
Psychiatrie	322 788	304 043	-0,7 %	nd

Source : SAE (DREES)

**4 Evolution du nombre d'entrées en hospitalisation complète**

Pays de la Loire, France métropolitaine (1995 - 2004)

	Pays de la Loire		TCAM 1995/2004	
	1995	2004	PDL	France métrop.
Médecine	238 867	244 824	0,3 %	0,0 %
Chirurgie	288 101	272 709	-0,6 %	-1,3 %
Gynéco-obstétrique	68 784	72 726	0,6 %	-0,2 %
Moyen séjour	47 811	45 810	-0,5 %	nd
Long séjour	3 942	3 072	-2,7 %	nd
Psychiatrie	28 697	32 471	1,4 %	nd

Source : SAE (DREES)

**Définitions**

**ARH** : l'Agence régionale de l'hospitalisation est un Groupement d'intérêt public (Gip) constitué entre l'Etat et l'assurance maladie qui a la responsabilité de la planification sanitaire au plan régional.

**SAE** : Statistique annuelle des établissements de santé (voir sources). Ces données intègrent le centre hospitalier de Mamers, rattaché au centre hospitalier intercommunal d'Alençon (Orne).

**Taux d'équipement** : nombre de lits installés en hospitalisation complète et hospitalisation de jour pour 1 000 habitants, indice calculé pour :

- 1 000 femmes de 15 à 49 ans (gynécologie-obstétrique),  
- 1 000 enfants de 0 à 16 ans inclus (psychiatrie infanto-juvénile),

- 1 000 habitants de plus de 16 ans (psychiatrie générale).

**TCAM** : taux de croissance annuel moyen.

## Etablissements de santé

### Sources

1. SAE 2004, données administratives : Ministère de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement, Ministère de la santé et des solidarités, Drees
2. Loi n° 2006-1640 du 21 décembre 2006 de financement de la sécurité sociale pour 2007.  
*Journal Officiel de la République Française*, 22 décembre 2006, 77 p.
3. Annuaire des statistiques sanitaires et sociales 1997.  
SESI. Ed. La Documentation française, 1997, 394 p.
4. SAE 1995, Public ou privé PSPH, fiches de synthèse  
Drass des Pays de la Loire, Cram des Pays de la Loire, 1996, 209 p.
5. Les équipements matériels lourds. Région des Pays de la Loire 2004.  
Cram des Pays de la Loire, 2005, 76 p.

### Pour en savoir plus

- L'activité des établissements de santé en 2005 en hospitalisation complète et partielle.  
S. Arnault, A. Fizzala, I. Leroux *et al. Etudes et Résultats*, Drees, n° 546, décembre 2006, 8 p.
- Données sur la situation sanitaire et sociale en France en 2005.  
Drees. Ed. La Documentation française, 2006, 316 p.
- Schéma régional de l'organisation sanitaire 2006-2010.  
ARH des Pays de la Loire, 2006, 574 p.